



ONG AIDE ET PROTECTION DES ENFANTS

ONG-APE



Code de conduite de l'ONG APE

ONG APE est une organisation fondée sur les droits, animée par les valeurs humaines qui lui sont chères et par la manière dont nous opérons à la promotion des droits des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables de tout horizon. Nous nous engageons à promouvoir, protéger et respecter l'ensemble des droits humains et plus particulièrement les droits des enfants dans toutes nos politiques, décisions et actions. Nous agissons en accord avec le cadre international des droits humains et notamment avec la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies et ses Protocoles facultatifs.

Le Secrétariat de ONG APE (y compris les stagiaires et les bénévoles), les consultants et les membres du Comité exécutif sont tous tenus de respecter les normes éthiques personnelles et professionnelles les plus strictes dans l'exécution de leur travail. Cela signifie que chacun doit agir en respectant les valeurs professionnelles suivantes (en personne ou en ligne) que ce soit au sein de l'organisation ou non :

1. **RESPECTER LE DROIT ET NOTRE POLITIQUE** : nous adhérons à chacune des politiques organisationnelles (y compris à la Politique et la Procédure de protection de l'enfant, la Politique anticorruption et la Politique de dénonciation), des droits et des réglementations applicables ainsi qu'aux normes relatives aux droits humains. Ces politiques fournissent des mécanismes efficaces pour l'application de ce Code de conduite.
2. **PROTÉGER** : nous assurons la sécurité et le bien-être de tous les enfants impliqués dans notre travail. Nous créons et maintenons un environnement qui protège les enfants des mauvais traitements et de l'exploitation, et nous prenons les mesures appropriées pour minimiser les risques pour les enfants. Nous aidons les enfants à comprendre toutes les mesures de protection en vigueur et nous les guidons pour savoir à qui s'adresser s'ils ont un problème ou un incident à signaler. Nous nous préoccupons également de la sécurité des adultes qui collaborent avec nous et prenons des mesures appropriées pour minimiser les risques auxquels ils sont exposés lorsqu'ils travaillent avec nous. Nous protégeons l'intégrité personnelle de tous les enfants et adultes associés à notre travail.
3. **VISER DES RÉSULTATS POSITIFS** : nous cherchons à atteindre un impact significatif et à long terme sur la vie des enfants et à respecter les droits de tous les enfants du monde entier, conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et à ses protocoles facultatifs. Nous reconnaissons que le changement en faveur des enfants passe par la coopération et, à ce titre, nous encourageons une stratégie de collaboration et de coordination entre les principales parties prenantes, en particulier au niveau national, pour faire valoir les droits des enfants.
4. **L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT** : nous travaillons *avec* et *pour* les enfants, conformément au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous considérons toujours l'effet que toute décision ou action que nous réalisons pourrait avoir sur un enfant ou un groupe d'enfants.



ONG AIDE ET PROTECTION DES ENFANTS

ONG-APE



5. **PARTICIPATION DE L'ENFANT** : nous créons et maintenons un environnement où les enfants peuvent participer de manière sûre, prolongée et autonomisant à tous nos travaux, activités et opérations de l'organisation (y compris la gestion et la prise de décision).
6. **AUTONOMISATION DES ENFANTS ET DE LEURS DÉFENSEURS** : nous contribuons à la création et au développement d'un environnement où les enfants, y compris les défenseurs des droits humains des enfants, ont le pouvoir d'être écoutés, ainsi que d'exercer et défendre leurs droits et ceux des autres. Nous contribuons aussi à l'amélioration du rôle de la société civile à autonomiser et soutenir, de façon durable, les enfants dans la défense de leurs droits et les droits des autres.
7. **ÉQUITÉ ET NON-DISCRIMINATION** : nous traitons toute personne avec respect et dignité, indépendamment de leur âge, genre, orientation sexuelle ou identité de genre, ethnie, religion ou toute(s) autre(s) caractéristique(s). Nous respectons les avis de tout le monde et donnons des chances égales à tous de s'exprimer sans discrimination.
8. **ACCESSIBILITÉ** : nous nous évertuons à assurer un langage adapté aux enfants et à tout le monde ainsi qu'une communication claire et accessible pour un public le plus large possible.
9. **UN ENVIRONNEMENT SAIN** : nous nous assurons que toutes les activités soient menées dans des lieux sans cigarette, sans drogues et sans alcool. Afin de limiter l'impact de notre travail sur le changement climatique, nous prenons des mesures pour réduire l'empreinte carbone de nos opérations, et pour contrebalancer les émissions de carbone lorsque cela est possible.
10. **COLLABORATION** : dans le cadre de l'accomplissement de nos missions et de nos objectifs communs, nous accordons de l'importance à la diversité, respectons les différents points de vue et travaillons ensemble dans un esprit de collaboration, de solidarité et de transparence, à la fois au sein de l'organisation, mais aussi en dehors avec nos partenaires, nos donateurs et nos soutiens. Cela implique d'attacher de l'importance et de maintenir une approche très collaborative du travail en équipe. Nous nous efforçons aussi de servir de catalyseur pour la coopération et la promotion de la collaboration et de la coordination parmi les parties intéressées les plus importantes, en particulier comme stratégie au niveau national pour faire valoir les droits des enfants.
11. **TRANSPARENCE** : nous contribuons à la création et au maintien d'un climat de confiance au sein de notre organisation et hors de celle-ci en agissant avec franchise, honnêteté et transparence. Nous divulguons des informations sur notre travail, les résultats de notre travail, nos défis, notre situation financière ainsi que nos donateurs et soutiens.
12. **RESPONSABILITÉ** : nous assumons la responsabilité des décisions que nous prenons et des actions que nous menons, et de notre impact sur les autres au cours de notre travail.



ONG AIDE ET PROTECTION DES ENFANTS

ONG-APE



13. **CONFIDENTIALITÉ** : nous observons et respectons la confidentialité des informations personnelles de tous les enfants et adultes (sauf si la publication des informations est nécessaire pour atténuer ou répondre à des préjudices, ou des risques de préjudice faits aux enfants).
14. **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION** : nous soutenons un environnement et une culture anticorruption et antifraude au sein de l'organisation et prenons des mesures appropriées pour limiter ces risques.
15. **LANCEMENT D'ALERTE ET NON-RIPOSTE** : nous encourageons et permettons toute personne à signaler les violations suspectées des lois applicables, des principes des droits humains, de nos politiques organisationnelles et de nos valeurs (telles qu'elles sont entérinées dans ce Code de conduite), et nous nous engageons à les protéger des conséquences négatives.